

# CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2020

**L'an deux mille vingt**, le vingt et un février, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Victurien, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMBON, Maire de Saint-Victurien.

**Présents** : Duchambon Jean, Baudet Emmanuel, Beige Laurence, Toulemont Jacques, Simonneau Marie-Cécile, , Gorce Adeline, Reijasse Stéphanie, Lacère Jean-Michel, Boissou Jean-Luc, Lesport Isabelle, Douady Jérôme, Ribot Elodie, Sarre Guillaume

**Absents excusés** : Béchu Pascal, Lefebvre Maud, Michel Guillaume, Nouvel Léa, Pedro Sandra,.

**Secrétaire de séance** : Guillaume SARRE.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent compte-rendu qui est approuvé à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR :**

- Point sur les différentes commissions communales
- Vote du Compte Administratif
- Affaires en cours
- Questions diverses

**Base Canoé Kayak** : Depuis la pose de la première pierre, un appel d'offre a été lancé et plusieurs entreprises consultées. Il est envisagé un début des travaux pour le printemps.

**Terra Aventura** : les chiffres de la fréquentation ont été divulgués et sont toujours aussi flatteurs. D'après des calculs de ratio se basant sur la consommation de poiz, on peut estimer qu'à la fin octobre, 11 000 terra-aventuriers avaient fait le parcours. Ce qui permet d'extrapoler sur une fréquentation d'au moins 13000 personnes de juillet à décembre 2019. Une commande de poiz est d'ailleurs à prévoir après les vacances de février.

**P.L.U** : La commission PLU s'est réunie le 14 février. Lors de cette réunion le bureau d'étude a annoncé des perspectives peu réjouissantes concernant l'évolution des surfaces constructibles. En effet, l'état qui oriente nos choix pour le projet d'aménagement du développement durable nous amène à envisager des restrictions sur la consommation d'espace urbain. La commune devrait certainement tomber à environ 15 Ha de surface constructible contre 23 Ha prévus initialement, ceci pour faire valider le PLU.

Dans un futur proche, les directives devraient même orienter les communes vers aucune surface rendue constructible en incitant à la démolition et reconstruction des logements. Le maire indique que les prérogatives de l'état vont être compliquées à expliquer aux propriétaires souhaitant avoir leurs terrains constructibles. La prochaine réunion est prévue sur le terrain et sera à déterminer par le nouveau conseil municipal.

**Mouvement du personnel** : Après le départ en retraite de Marie-Joëlle Toulemont, un recrutement en CDD au poste d'ATSEM a eu lieu et Marlène PECHER a obtenu le poste. A la cantine, le remplacement d'Amandine DOUILLET du 9 mars au 25 avril a été anticipé en mettant Madame BUGLA à l'essai.

**Local judo** : La commune est toujours en attente de l'estimation du bâtiment.

**Ecole** : Comme vu lors du dernier conseil d'école, une plaque d'égout a été changée. Elle était jugée trop glissante suite à la chute d'un élève dans la cour des maternelles. Des protections pour les poteaux de volley sont en commande.

**ALSH** : Le directeur du centre de loisirs a fait savoir que les mercredis et vacances scolaires, certains parents venaient récupérer leurs enfants en voiture en faisant demi-tour au niveau du parking du personnel. Les voitures croisent alors les parents et les enfants venus à pied dans cette petite allée. Une chaîne amovible a été mise en place à l'entrée de ce passage. Un comité de pilotage de la CAF est prévu pour l'aménagement de l'ALSH.

**Stationnement Bourg** : Un point est fait sur le stationnement dans le centre bourg, la problématique est de plus en plus importante et le prochain conseil municipal devra étudier des solutions.

**Assainissement** : le transfert de compétence assainissement à la POL est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Il n'y a pas de personnel à transférer car nous avons une délégation avec la SAUR. Des raccordements restent à prévoir notamment au Mas, à la Chapelle blanche, au niveau de l'impasse des fusillés, mais aussi au niveau de la route des Chataignoles. L'assainissement sera prévu en régie au niveau de la POL.

**Comptes administratif 2019** : Les comptes administratifs du budget communal, de l'assainissement et du CCAS sont votés à l'unanimité. De même, les comptes de gestion proposés par le Trésorier, en adéquation avec les comptes administratifs de la commune, sont votés à l'unanimité. Le budget CCAS est conservé pour aider les personnes dans le besoin

**Travaux 2019** : des grosses dépenses ont été engagées sur 2019 comme la toiture de l'école de musique, le changement de la pompe pour l'arrosage du stade et l'achat d'un réfrigérateur pour la cantine scolaire.

**Commission culture/ animation** : Un point a été fait par Marie-Cécile Simonneau qui fait part de la satisfaction concernant l'organisation de la fête de Noël. Le 18 janvier 2020 le spectacle « dans l'ombre de Michel » a rencontré un franc succès. Le marché festif est prévu en accord avec la POL le vendredi 7 août.

Jacques TOULEMONT indique que l'agenda communal 2020 est sorti et distribué par la poste.

#### **Question divers**

- le Maire indique qu'il a reçu un courrier de Mr Brun Frédéric concernant un chemin qu'il voudrait que la commune rétrocède. Ce chemin passe devant la propriété de Mme Goimier Agnès qu'il vient d'acheter et ne dessert que la propriété. Mme Goimier a écrit au Maire en lui indiquant que depuis qu'il exploitait il souhaité faire les démarches mais qu'il ne l'avait jamais fait jusqu'alors. Le conseil municipal suit la démarche habituelle et indique le lancement d'une enquête publique avec un commissaire enquêteur. Un affichage sera effectué en mairie et sur le terrain ensuite le dossier sera à nouveau présenté au prochain conseil municipal.
- Emmanuel Beudet indique que la chasse le long du parcours Terra Aventura n'est pas très compatible avec la présence d'un grand nombre de promeneurs. Le Maire mentionne qu'il va en parler à nouveau au président de l'ACCA pour éviter la chasse dans ce secteur.